



*Ministère de l'éducation nationale
Ministère délégué à la réussite éducative*

Paris, le - 5 JUIL. 2012

Madame, Monsieur,

Le Président de la République a fait de la refondation de l'école une priorité.

L'avenir de notre jeunesse, le redressement de notre pays, son développement culturel, social et économique dépendent de la réussite de ce grand dessein éducatif.

L'école est l'une des premières préoccupations des Français et trop souvent, les réformes conduites en son nom ont suscité un manque d'adhésion et n'ont pas répondu aux inquiétudes sur son avenir.

Malgré l'engagement professionnel de ses personnels, l'école traverse aujourd'hui une crise majeure : dégradation conséquente des moyens qui lui sont alloués, augmentation des inégalités scolaires et territoriales, manque de considération des professionnels de l'éducation et surtout affaiblissement des performances scolaires de nos élèves.

Nous savons que les difficultés de l'école sont profondes et nécessitent des changements pédagogiques et éducatifs importants que les familles et les personnels attendent : l'amélioration sensible des résultats scolaires, une égalité plus grande dans la réussite des élèves et la réduction de moitié des sorties sans qualification, une diversité dans les parcours qui favorise leur insertion professionnelle.

L'engagement du Président de la république de créer 60 000 emplois supplémentaires, dans le temps du quinquennat, sera mis au service de la refondation de l'Ecole. Déjà, des mesures importantes ont été préparées pour améliorer les conditions de la rentrée 2012.

Mais au-delà de ces moyens et ces mesures, la France porte en elle les atouts de son redressement si elle sait se rassembler et se dépasser autour de son école, de sa jeunesse et de son avenir.

.../...

Madame Marie-Françoise COLOMBANI
Madame Nathalie MONS
Monsieur François BONNEAU
Monsieur Christian FORESTIER

C'est pourquoi, conformément aux engagements du Président de la République, le ministère de l'éducation nationale, et avec lui l'ensemble des ministères concernés, engage une vaste concertation « Refondons l'Ecole ».

Avec trois autres personnalités, vous aurez la responsabilité exigeante de conduire cette concertation.

A cette fin, nous vous demandons de constituer un comité de pilotage qui aura la tâche de remettre au Gouvernement un rapport qui synthétisera les travaux des groupes nationaux et des contributions territoriales.

Les questions les plus décisives pour bâtir une école plus juste et plus efficace dans tous les territoires devront être au cœur de la concertation dont vous avez la responsabilité :

- La priorité à l'enseignement primaire et aux premières années d'apprentissage, clef d'un parcours scolaire réussi, doit permettre de s'attaquer au noyau dur de la difficulté scolaire en dégageant les contenus, les méthodes et les modes d'organisation les plus efficaces ;
- L'amélioration des rythmes scolaires contribuera à cet objectif ainsi que le recours à des méthodes de travail renouvelées et aux outils numériques ;
- La réflexion sera étendue à l'ensemble de la scolarité obligatoire et ses enjeux, en particulier pour faire diminuer les sorties sans qualification et améliorer l'orientation ;
- La mise en place d'une formation initiale et continue de qualité pour les personnels enseignants et d'éducation afin de revenir sur les graves insuffisances de la situation actuelle et pour adapter le métier de professeur aux nécessités de cette nouvelle ambition pour l'école.

Vous engagerez cette concertation par un diagnostic partagé de l'état de notre système éducatif et vos travaux s'appuieront sur les engagements du Président de la République.

L'organisation de la consultation devra se mener à deux niveaux

Au niveau national d'abord, vous organiserez les échanges au sein de quatre groupes qui examineront chacun plusieurs thématiques. Vous trouverez en annexe la liste de ces groupes de travail. Pour chacun, des éléments d'orientation fondés sur les engagements présidentiels vous sont également communiqués.

Vous veillerez aussi à ce que ces groupes permettent d'associer étroitement des enseignants, des élèves, des parents, des élus, leurs organisations représentatives, des personnalités qualifiées ainsi que des représentants des mondes associatif, culturel, sportif, scientifique, économique... Les ministères concernés seront également pleinement associés. De plus, en relation avec chacun des groupes de travail, des personnalités étrangères apporteront leur expérience internationale et éclaireront vos travaux.

La concertation devra faire également l'objet d'une mobilisation territoriale conduite par les autorités académiques, en partenariat étroit avec les collectivités territoriales, de façon notamment à mettre en lumière les initiatives et les propositions issues de tous les acteurs qui, dans leurs domaines respectifs de compétences, conduisent de longue date des actions innovantes et efficaces.

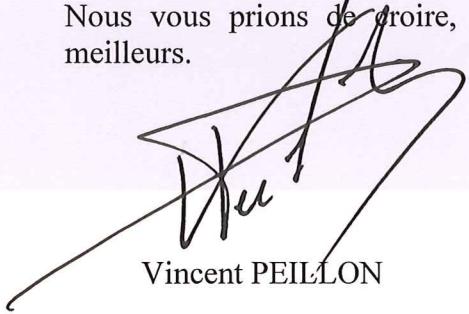
.../...

Votre mission de concertation pourra s'appuyer sur les services centraux du ministère de l'Education nationale, les rectorats ainsi que sur l'inspection générale de l'éducation nationale et l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.

Nous souhaitons que les conclusions de vos travaux puissent nous être remises pour le début du mois d'octobre 2012.

Sur cette base, le Gouvernement proposera au Parlement, avant la fin de l'année, un projet de loi et un ensemble de mesures associées pour refonder l'Ecole de la République.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Vincent PEILLON



George PAU-LANGEVIN

Annexe I : liste des groupes de travail et des thématiques

Le comité de pilotage de la concertation est chargé de rédiger le rapport final et soumet les questions à traiter aux quatre groupes de travail.

Premier groupe de travail : La réussite scolaire pour tous

Thématiques :

- La priorité donnée à l'école primaire ;
- La rénovation du collège ;
- La redéfinition du socle commun ;
- Le lycée de la réussite ;
- La valorisation de l'enseignement professionnel ;
- La prévention du décrochage scolaire ;
- Le service public de l'orientation ;
- Le renforcement de l'éducation artistique, culturelle et scientifique.

Deuxième groupe de travail : les élèves au cœur de la refondation

Thématiques :

- Des rythmes éducatifs adaptés ;
- Une école attentive à la santé des élèves ;
- Un accompagnement efficace pour les élèves en situation de handicap ;
- Un climat scolaire apaisé dans les écoles et les établissements ;
- La vie scolaire et l'éducation à la citoyenneté.

Troisième groupe de travail : Un système éducatif juste et efficace

Thématiques :

- Une grande ambition pour le numérique ;
- Une école plus juste pour tous les territoires ;
- Une gouvernance rénovée ;
- L'évaluation de l'école repensée ;
- Les parents, partenaires de l'école.

Quatrième groupe de travail : des personnels formés et reconnus

Thématiques :

- Une vraie formation initiale et continue ;
- Des missions redéfinies pour des personnels reconnus ;
- Une nouvelle évaluation des personnels.

Annexe II : éléments d'orientation thématiques

La concertation s'établira à partir d'un diagnostic partagé sur l'état de notre système éducatif et vos travaux s'appuieront sur les engagements du Président de la République.

En matière de diagnostic et de propositions, vos travaux veilleront à prendre en compte les modalités de mise en œuvre (notamment financières, juridiques et en matière de ressources humaines) ainsi que des éléments de comparaison internationale à chaque fois que cela est pertinent.

Parmi vos recommandations, vous identifierez les points qui relèvent de dispositions de nature législative et vous préciserez ce qui pourrait trouver place dans le prochain projet de loi.

Premier groupe de travail : La réussite scolaire pour tous

Ce groupe de travail aura en charge la concertation autour de huit thématiques :

- La priorité donnée à l'école primaire ;
- La rénovation du collège ;
- La redéfinition du socle commun ;
- Le lycée de la réussite ;
- La valorisation de l'enseignement professionnel ;
- La prévention du décrochage scolaire ;
- Le service public de l'orientation ;
- Le renforcement de l'éducation artistique, culturelle et scientifique.

Si le système éducatif français a réussi la démocratisation de l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur, notre Ecole rencontre néanmoins aujourd'hui des difficultés croissantes à faire réussir tous les jeunes qui lui sont confiés. Contrairement à d'autres pays, nous ne parvenons pas à réduire la part des jeunes qui échouent ni l'impact des inégalités sociales sur les parcours scolaires. Le nombre des élèves en grande difficulté a même tendance à augmenter.

De cette situation, il résulte que 140 000 jeunes, massivement issus des milieux sociaux en difficulté, abandonnent chaque année leur scolarité, ce qui constitue un gâchis social et économique intolérable. Dans le même temps, seulement 27 % d'une classe d'âge obtiennent un diplôme d'enseignement supérieur de niveau au moins égal à la licence, alors que l'objectif européen de Lisbonne fixe un objectif de 50% de diplômés de l'enseignement supérieur.

On mesure ainsi à quel point le fonctionnement sélectif de l'école française place le pays dans une situation peu favorable tant au niveau social (enjeux de cohésion sociale et d'égalité des chances) qu'économique (enjeux de compétitivité).

La priorité donnée à l'école primaire

Notre école maternelle et élémentaire connaît aujourd’hui des difficultés importantes. Elle a été la victime d'une baisse continue de ses moyens, notamment humains, et d'un manque d'objectifs clairs et précis dans ses missions. Nous savons pourtant que c'est à l'école primaire que beaucoup se joue et que la réussite scolaire et le parcours d'insertion dépendent en grande partie de l'acquisition des savoirs essentiels et des compétences fondamentales au début de la scolarité.

Il faudra redonner à l'école maternelle une fonction qui ne se limite pas à la seule préparation du cours préparatoire. Les missions de l'école maternelle dans la progressivité des apprentissages devront être clarifiées. De même, il conviendrait de définir les conditions d'accueil des élèves de moins de trois ans afin de proposer une scolarisation en mesure de réduire réellement les disparités liées à l'origine sociale.

La dégradation de l'état de l'école a eu des conséquences directes pour les élèves français : leurs résultats ont baissé de manière significative dans les évaluations internationales et 40% des élèves ne savent pas bien lire ni compter à la fin de l'école primaire. La confiance dans l'école s'est progressivement érodée et de nombreux enseignants en sont venus à douter du sens de leur mission. Les fermetures de classes, les retraits de postes pour les aides aux élèves, le manque de places à l'école maternelle, sont autant de difficultés dont chacun a pu prendre la mesure ces dernières années.

Les modalités de l'accueil de la petite enfance à l'école, la spécificité de l'école maternelle, l'aide personnalisée, la question des programmes et de l'organisation des cycles actuels, la relation à construire avec la classe de sixième ou encore les pratiques professionnelles et pédagogiques sont ainsi autant de sujets que vous aborderez.

Le groupe de travail traitera notamment des modalités de mise en œuvre de l'engagement présidentiel relatif au « plus de maîtres que de classes » (critères de choix des écoles bénéficiaires, articulation avec les RASED et l'aide personnalisée, pratiques pédagogiques associées, modes d'évaluation de ce dispositif...) ?

Enfin, les questions de la notation, de l'évaluation des élèves et du redoublement dans le premier degré seront examinées notamment au regard de leur efficacité en termes pédagogiques.

La rénovation du collège

Le collège unique est un élément déterminant de la réussite d'un parcours scolaire. C'est au collège, dans le prolongement de l'école primaire, que se consolide l'acquisition des connaissances et des compétences qui favoriseront l'accès à un parcours scolaire et professionnel choisi. Or, pour beaucoup d'enfants, la transition entre l'école primaire et le collège est un cap difficile, synonyme de perte de repères. Il s'agit en effet pour eux de passer d'un maître ou une maîtresse unique à une pluralité de professeurs, d'un environnement très sécurisant à une plus grande autonomie, d'une salle de classe qu'ils occupent en permanence et qu'ils se sont appropriés à des changements fréquents de lieux de cours.

Depuis 1975, le collège unique a réussi l'accueil de tous les élèves, mais n'a pas encore trouvé les réponses pédagogiques à apporter à l'hétérogénéité des aptitudes et des besoins. Malgré l'engagement des personnels, trop de collégiens sont encore en grande difficulté. De fait, le collège est un lieu de sélection sociale, comme le montrent les enquêtes internationales (PISA, PIRLS,...). Comment concevoir un tronc commun de formation pour tous les élèves et rendre le collège plus souple et plus attentif à tous dans son organisation ?

Trop axé sur une préparation au seul lycée d'enseignement général, le collège devrait permettre des modes d'organisation qui prennent mieux en compte la diversité des élèves.

Les réflexions à mener sont ainsi nombreuses. Vous aborderez notamment la question de l'amélioration de l'articulation entre l'école et le collège avec notamment le rôle de la classe de 6^{ème}. L'articulation entre les programmes, le socle commun et le déroulement de la scolarité reste à préciser.

Dans le cadre du collège unique et de son exigence démocratique, comment permettre des parcours plus individualisés avec des pédagogies et des modalités de suivi des élèves adaptées pour faciliter la réussite de tous ? Quelle organisation des enseignements en cycles ? Quelle évaluation cohérente pour les élèves en fin de scolarité obligatoire ? Quelle aide personnalisée apporter aux élèves et selon quelles modalités ?

Si nous voulons établir une cohérence dans la progressivité des parcours de l'école élémentaire au collège, si nous voulons réussir l'insertion professionnelle future de tous les élèves, il conviendra d'apporter des réponses à ces questions.

La redéfinition du socle commun

En instituant le socle commun de connaissances et de compétences, la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école de 2005 avait pour ambition de répondre à un enjeu majeur de notre système éducatif : comment faire acquérir par tous les élèves les savoirs indispensables à la réussite de leur parcours scolaire et professionnel ? Elle a ainsi provoqué une évolution importante dans les pratiques éducatives en permettant de prendre davantage en compte les compétences dans le cadre de l'évaluation des élèves. Le livret personnel de compétences devrait constituer aujourd'hui un outil de dialogue avec les élèves, qui pourraient grâce à lui prendre conscience de la progression de leurs acquis, mais aussi avec les parents qui pourraient se rendre plus facilement compte des savoirs réellement maîtrisés. Mais aujourd'hui, cet outil est inutilement complexe. Il devra connaître des simplifications indispensables.

Si le socle commun participe d'une évolution démocratique de notre système éducatif, le dispositif actuel est trop complexe. Son articulation avec les programmes n'est pas réussie, notamment au collège, et entraîne des difficultés d'organisation et de mise en œuvre pour les professeurs. De plus, l'existence de multiples formes d'évaluation ne facilite ni la lisibilité pour les élèves et leurs familles, ni la cohérence pour les enseignants.

Il paraît désormais indispensable d'envisager l'évolution du socle commun dans sa conception comme dans ses composantes en l'articulant plus nettement avec les programmes de l'école primaire et ceux du collège. La réflexion devra donc considérer cette approche pour établir la continuité et la cohérence des apprentissages pour la scolarité obligatoire.

Le groupe de travail s'interrogera également sur la certification en fin de scolarité avec les complémentarités à étudier entre l'évaluation du socle commun, le livret scolaire et le diplôme national du brevet qui évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège.

Le lycée de la réussite

Malgré l'investissement de ses personnels, le lycée n'est pas l'étape du parcours éducatif permettant à tous les élèves de France de s'orienter avec succès.

Le lycée, par son fonctionnement, voit lui-même des élèves le quitter, et ne permet plus d'augmenter significativement la réussite au baccalauréat, qui stagne depuis 1995, l'amélioration lente étant due au baccalauréat professionnel.

La réforme en cours, qui vise à mieux accompagner les élèves, peine à donner des résultats probants, et n'a pas concerné le baccalauréat. De plus, les séries du lycée général sont à l'évidence déséquilibrées au profit de la voie S qui est de plus en plus considérée comme la voie généraliste d'excellence. Ainsi, plus de la moitié des bacheliers S n'optent pas par la suite pour une carrière scientifique et se dirigent vers des voies qui ne leur sont pas naturellement destinées. Cela pose notamment le problème de l'articulation du lycée avec l'enseignement supérieur, où bien des élèves des voies technologique et professionnelle ne trouvent ni les places ni la réussite qui devraient leur être réservées.

Construire le lycée de la réussite implique d'abord en amont une orientation choisie et non subie, ce qui passe par l'obtention par tous les élèves du socle commun de connaissances et de compétences, objectif majeur de la scolarité obligatoire. Comment, alors, faire de l'articulation 3ème-2nde le moment d'une orientation décidée par et pour l'élève en fonction de ses appétences et de ses possibilités ? Comment équilibrer les séries de la voie générale, pour qu'elles correspondent à des vocations ou à des choix d'orientation professionnelle ?

Compte tenu de la densité horaire du lycée français, peut-on envisager une évolution du rythme scolaire des élèves (volume hebdomadaire, durée de l'année) ?

Comment rendre plus efficace l'accompagnement personnalisé, introduit par la réforme actuelle du lycée, dont les résultats sont mitigés ?

L'évaluation peut-elle aider les élèves à construire et réussir leur parcours et quelles en seraient les conséquences sur les rapports entre baccalauréat et contrôle continu ?

Comme la réussite du lycée est également conditionnée, en aval, par celle des études supérieures pour tous les élèves qui ne s'arrêteront pas au baccalauréat professionnel, l'enjeu est en premier lieu celui d'un parcours réussi de la 2nde jusqu'au BTS, au DUT et/ou la licence. Comment réussir cette continuité [Bac-3, Bac+3], autre grande structuration du système éducatif après celle de la scolarité obligatoire ? Quelles mesures prendre pour que les élèves trouvent, dans l'enseignement supérieur, les places et la réussite qui devraient être les leurs à partir de leur parcours en lycée ?

La valorisation de l'enseignement professionnel

L'enseignement professionnel constitue un pan majeur de notre système éducatif : à la rentrée 2011, il concernait plus d'un million de jeunes, du CAP au bac pro en lycées professionnels ou dans les formations par apprentissage. Il représente surtout un formidable atout pour la France, car ces jeunes sont autant de futurs artisans, commerçants, spécialistes des métiers de bouche ou de l'hôtellerie, techniciens du bâtiment..., qui contribueront de manière déterminante à la richesse de notre pays, au développement des entreprises et au redressement productif.

C'est pourquoi, l'enseignement professionnel doit être l'un des débats essentiels de la refondation de l'Ecole. Il faut s'attaquer aux préjugés qui opposent travail manuel et travail intellectuel. La réalité des métiers est composée des deux aspects : ainsi, par exemple, en

chaudronnerie, en carrosserie ou dans les métiers du cuir, les logiciels de conception sont les mêmes que ceux utilisés dans l'aéronautique.

Ces dernières années, le nombre de jeunes s'engageant vers le nouveau bac pro en 3 ans s'est sensiblement accru et de plus en plus de bacheliers professionnels décident de poursuivre leurs études dans le supérieur, en particulier en BTS. Cependant, la proportion de sorties sans qualification demeure trop importante. Un certain nombre des causes du décrochage scolaire des élèves de la voie professionnelle sont connues : une orientation souvent plus subie que choisie, la faible mobilité des jeunes de la voie professionnelle, des passerelles ascendantes en panne...

Les acteurs de la concertation devront réfléchir aux moyens de garantir aux élèves le respect de leur premier choix de formation professionnelle, d'assurer une plus grande continuité et fluidité des parcours du CAP au bac pro et au-delà, ou encore d'agir pour faciliter la mobilité des jeunes de la voie professionnelle.

La relance des partenariats avec les régions et du dialogue avec les branches professionnelles constitue un rôle clé dans ce processus. En particulier, l'instauration d'un dialogue renouvelé avec les branches professionnelles sur le renouvellement des diplômes ou encore sur l'offre de stages devrait permettre de mieux répondre aux besoins de l'emploi et du redressement productif.

La prévention du décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage scolaire représente un défi considérable pour notre pays et un enjeu majeur en termes de cohésion sociale. Malgré les campagnes de repérage des décrocheurs menées chaque année, ce phénomène touche encore aujourd'hui un trop grand nombre de jeunes : en 2010, l'INSEE estimait à 12,8% la proportion de jeunes français âgés de 18 à 24 ans sortis du système éducatif sans avoir obtenu un BEP, un CAP ou un baccalauréat.

Ces chiffres révèlent les difficultés de notre système éducatif à donner une qualification à tous les jeunes et à prévenir, en amont, l'échec scolaire. Ils sont un indicateur de sa difficulté à réduire les inégalités de départ.

Le décrochage scolaire a des conséquences sociales lourdes : des jeunes en déshérence, parfois désocialisés et avec de faibles perspectives d'emploi, car le diplôme reste dans notre pays un facteur déterminant de l'insertion professionnelle. Il a également d'importantes conséquences économiques, à travers le coût des remédiations et les coûts sociaux qu'il engendre.

Les causes du décrochage scolaire sont multiples. Les sorties précoces du système éducatif ne constituent que la partie visible de l'échec scolaire et du décrochage progressif qui commence souvent dès le primaire, mais un certain nombre de causes plus spécifiques peuvent être identifiées : le sentiment des élèves d'être « enfermés » dans des choix d'orientation souvent subis et mal préparés en amont ; le recours excessif au redoublement et aux exclusions de cours ; une tendance à la dévalorisation de l'école et du travail, l'influence de l'environnement social et familial...

La concertation devrait donc réfléchir à la mise en place d'une politique plus volontariste et plus efficace reposant sur un pilotage solide tant au niveau national, qu'au niveau rectoral et des établissements. Quels projets et méthodes pédagogiques développer pour redonner aux élèves les plus en difficulté le goût de l'école ? Comment mieux former et associer les enseignants au repérage des signes annonciateurs du décrochage ? Comment créer les

conditions pour que chaque élève puisse construire son orientation à son rythme et que ses choix soient respectés ? Quelles mesures mettre en œuvre, en partenariat avec l'ensemble de la communauté éducative, les collectivités locales et les représentants du monde professionnel pour qu'aucun jeune en voie de sortie du système scolaire ne soit laissé sans solution ?

Les réponses du groupe de travail s'inscriront notamment dans le cadre de l'objectif présidentiel de réduction de moitié du nombre de jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme. Il s'agit d'un enjeu majeur de cohésion sociale et d'équité pour notre système éducatif.

Le service public de l'orientation

La question de l'orientation accompagne les élèves tout au long de leur scolarité. Chacun d'entre eux doit pouvoir, à son rythme, trouver la voie qui correspond à ses désirs et à ses capacités, pour acquérir la qualification et l'emploi souhaités. L'orientation doit donc être choisie positivement, car elle conditionne l'épanouissement des jeunes et leur réussite scolaire.

Or, pour de nombreux élèves, et en particulier ceux des milieux les plus défavorisés, l'orientation s'effectue trop souvent par l'échec. La voie professionnelle accueille avant tout les élèves les plus en difficulté, trop souvent sans même respecter leur choix de formation professionnelle.

Il importe de faire de l'orientation un véritable droit qui permette à chacun de construire son parcours individuel de formation et de qualification. Un jeune auquel on a imposé une filière qui ne lui convient pas aura du mal à s'y investir et risque ainsi de décrocher avant d'obtenir son diplôme. Il faut dès lors lui offrir une véritable possibilité de réorientation. Mais il est surtout essentiel de permettre à chaque élève, en amont, de se construire une orientation choisie en lui donnant accès à une information claire et complète sur les formations et les métiers, et en l'accompagnant dans son processus de réflexion et de choix. Or, le système actuel d'information et d'orientation, qui compte un grand nombre d'acteurs différents, est complexe et peu accessible aux plus démunis. Comment le simplifier et le rendre plus efficace ?

Les régions, qui sont au plus près des offres de formation et des opportunités d'emplois des territoires, et qui pilotent déjà des plates-formes régionales d'insertion et de lutte contre le décrochage, sont également au cœur des missions d'information et d'accompagnement des jeunes. Comment mieux les associer ?

Comment mettre en synergie tous les acteurs et les outils pour rendre effectif ce droit à un parcours individuel de formation et de qualification ? Quelles étapes-clefs définir dans le parcours des élèves ? Comment articuler les structures nationales et régionales d'un service public territorialisé de l'orientation ?

Comment traduire l'engagement présidentiel de ne laisser aucun jeune entre 16 et 18 ans sans solution de formation, d'alternance ou de service civique.

Le renforcement de l'éducation artistique, culturelle et scientifique

L'art et la culture – y compris la culture scientifique et technique - sont de puissants vecteurs de liberté, d'émancipation individuelle et d'intégration sociale. C'est pourquoi l'école doit contribuer à faire découvrir aux élèves la variété des richesses culturelles et, plus encore, à éveiller leur sensibilité artistique et créatrice ; sans quoi, la seule prise en charge par les familles ou le monde associatif est facteur d'importantes inégalités.

A l'heure actuelle, l'éducation culturelle ne parvient pas toujours à atteindre cet objectif, en particulier au bénéfice de ceux qui en ont le plus besoin. L'histoire des arts est enseignée depuis 2008, mais cela a parfois conduit à réduire le temps consacré aux pratiques artistiques elles-mêmes. La fréquentation des lieux culturels pour tous les élèves et la rencontre avec les artistes, les chercheurs, les œuvres et les découvertes restent encore trop peu développées. Des initiatives intéressantes sont prises par certains établissements ou collectivités, mais une forte impulsion cohérente au niveau national fait défaut.

L'éducation culturelle, scientifique et artistique doit faire l'objet d'une ambition nationale renouvelée et cohérente. Il s'agit de faire en sorte que chaque élève puisse bénéficier d'un véritable parcours culturel, de l'école au lycée. Ce parcours pourrait intégrer simultanément enseignement, pratique et culture de manière à agir au mieux en faveur des publics qui n'auraient pas accès autrement aux œuvres et aux pratiques artistiques ou aux résultats et aux méthodes de la démarche scientifique et technologique.

Pour cela, il est nécessaire de construire ou de conforter un partenariat fort « éducation-culture-territoires ». Quels modes de collaboration envisager entre l'école, les institutions culturelles (théâtres, musées, compagnies artistiques, administrations, organismes de recherche et de diffusion de la culture scientifique...) et les collectivités locales ? Comment améliorer la complémentarité entre les actions des enseignants et celles des intervenants extérieurs à l'école ? Comment mieux former les enseignants aux problématiques culturelles ? Comment faire en sorte que la culture, dans sa relation avec l'école, contribue à la réussite de tous les élèves ?

Deuxième groupe de travail : les élèves au cœur de la refondation

Ce groupe de travail aura en charge la concertation autour de cinq thématiques :

- Des rythmes éducatifs adaptés ;
- Une école attentive à la santé des élèves ;
- Un accompagnement efficace pour les élèves en situation de handicap ;
- Un climat scolaire apaisé dans les écoles et les établissements ;
- La vie scolaire et l'éducation à la citoyenneté.

Pour faire réussir tous les enfants, le système éducatif doit s'assurer que les conditions sont réunies pour que la mission centrale de l'école, à savoir la transmission des connaissances, s'accomplisse. Comment en effet peut-on bien apprendre si les rythmes biologiques de l'élève sont malmenés, si les élèves en situation de handicap ne disposent pas d'un accompagnement suffisant, si le climat des écoles et des établissements n'est pas serein. Il est démontré que si ces questions ne sont pas bien traitées, ce sont les plus défavorisés qui en pâtissent en premier et le plus. Lutter contre l'échec scolaire, faire réussir tous les élèves, c'est donc se préoccuper en premier lieu des conditions de l'enseignement pour les élèves et pour les professionnels qui les encadrent.

Le travail de ce groupe est centré sur l'élève, mais plus globalement sur l'enfant, son rythme, sa santé, ses besoins particuliers, son droit à une scolarité dans un cadre serein pour que se construise le futur citoyen.

Des rythmes éducatifs adaptés

L'organisation du temps scolaire en France, particulièrement en primaire, impose aux élèves une charge de travail quotidienne parmi les plus élevées du monde, sur une des années scolaires les plus courtes. Le passage en 2008 à la semaine de 4 jours a été critiqué par de nombreux spécialistes : en effet, les écoliers français n'ont plus que 144 jours de classe par an, contre 187 jours en moyenne pour les pays de l'OCDE, 193 en Allemagne ou encore 190 au Royaume-Uni. En revanche le volume horaire annuel est l'un des plus importants des pays de l'OCDE.

De ce fait, la journée des écoliers, collégiens et lycéens français est plus dense et plus chargée que celle de la plupart des autres élèves dans le monde. Plusieurs rapports rédigés par des experts issus du monde de la recherche ou de l'académie de médecine ont souligné cette inadaptation qui nuit aux apprentissages.

Les conclusions du rapport sur les rythmes scolaires de juillet 2011 préconisent un allègement des heures d'enseignement sur la journée, avec un étalement sur 9 demi-journées et un allongement de l'année scolaire.

Le groupe de travail de la concertation s'interrogera notamment sur les modalités les mieux à même de créer un nouvel équilibre des temps de l'enfant, scolaire, périscolaire, familial. Il devra notamment tenir compte de l'impact en termes financiers des différentes options et proposer des modalités de répartition des charges entre les différentes parties prenantes.

Il ne s'agit cependant pas d'une simple question d'horaires scolaires ou d'emploi du temps, mais bien de concevoir en s'appuyant sur cet aménagement un projet éducatif global, avec l'ensemble des partenaires locaux et des associations.

Une école attentive à la santé des élèves

La politique de santé à l'École contribue à la réussite et au bien-être de tous les élèves. Elle participe, aux côtés des familles, à la formation de l'élève en tant que personne et que citoyen, dans un double objectif de respect de soi et des autres.

Cette politique revêt deux dimensions essentielles et complémentaires.

La première est le suivi de la santé des élèves. Il s'agit de contrôler l'état de santé des enfants afin de déceler le plus tôt possible tout problème susceptible d'avoir une incidence sur la santé et les apprentissages (troubles de la vue, de l'audition, du langage, du comportement, etc.) et de permettre une prise en charge adaptée des enfants ayant des besoins spécifiques.

Force est de constater que le système éducatif peine aujourd'hui à remplir pleinement sa mission de suivi de la santé des élèves. Pour l'année scolaire 2010-2011, le taux de réalisation de la visite médicale des enfants entre 5 et 6 ans n'était en effet que de 70,9% et variait de manière importante selon les territoires.

Il apparaît donc nécessaire de réfléchir à une révision des modalités d'organisation et de mise en œuvre de ce suivi : comment garantir un suivi de santé effectif et de qualité partout et pour tous, et en particulier pour les territoires et les publics les plus en difficulté de ce point de vue ? Quel est l'âge le plus pertinent pour ces visites médicales ? Comment redéfinir les activités et le cadre d'action des médecins et des infirmiers scolaires en leur donnant des priorités plus claires et des objectifs assortis d'indicateurs ? Comment pallier les difficultés de recrutement de ces personnels (en 2010, plus de 30% des postes de médecins et d'infirmiers scolaires offerts n'étaient pas pourvus) ?

La seconde dimension est l'éducation à la santé. Cette dernière a pour but de sensibiliser les élèves à un certain nombre de problématiques liées à la santé, de leur permettre d'adopter des comportements responsables vis-à-vis d'eux-mêmes comme d'autrui, et de les préparer à devenir des citoyens à part entière.

Aujourd'hui, cette éducation à la santé est faite de manière inégale selon les territoires et les sept priorités ne font pas l'objet de la même attention. Ainsi, en 2009-2010, 96% des projets d'établissement incluaient des actions de prévention liées aux conduites addictives, 94% des actions liées à l'éducation à la sexualité, et 73% des actions en matière d'éducation nutritionnelle. Mais, seuls 50% d'entre eux comportaient des actions de prévention des conduites à risque et 17% des actions liées à la protection de l'enfance. Autre exemple de lacune : actuellement, 12% d'une classe d'âge bénéficient du module « Prévention et secours civiques de niveau 1 », qui constitue pourtant la formation de base aux premiers secours.

La concertation devra donc porter sur la manière de mieux cibler les besoins spécifiques à chaque école ou établissement, d'améliorer la collaboration entre les services académiques et les agences régionales de santé ou encore de responsabiliser et mieux accompagner les personnels chargés de cette éducation à la santé, par exemple en organisant des formations, en mettant à leur disposition des ressources documentaires, et en renforçant les partenariats avec les acteurs pertinents au regard des différentes priorités.

Un accompagnement efficace pour les élèves en situation de handicap

Le nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire a augmenté de manière significative ces dernières années : en 2010-2011, ils étaient plus de 200 000 élèves scolarisés dans l'enseignement public et l'enseignement privé sous contrat. Les effectifs scolaires d'enfants en situation de handicap ont ainsi augmenté de 33% depuis 2005.

Cette forte augmentation qui traduit une évolution sociétale majeure qui favorise l'intégration de ces enfants dans un milieu scolaire ordinaire.

Toutefois, ce progrès nécessite d'être nuancé. Cette augmentation est en partie liée à l'élargissement de la définition de la notion de handicap opéré par la loi de 2005, qui a notamment intégré à cette définition les handicaps cognitifs, intellectuels et psychiques. Par ailleurs, parmi les enfants considérés comme scolarisés, nombreux sont ceux qui ne vont en fait à l'école que quelques heures par semaine. Ainsi, selon un rapport du Sénat de 2011, 20 000 enfants en situation de handicap soumis à l'obligation scolaire ne seraient pas scolarisés.

Par ailleurs, au-delà de l'accroissement quantitatif des effectifs d'enfants à scolariser, un enjeu majeur réside également dans notre capacité à permettre à ces enfants de suivre la meilleure scolarité possible. Or, que ce soit en termes de formation des enseignants ou en termes d'accompagnement individuel, beaucoup de chemin reste à faire. La formation initiale actuellement dispensée aux enseignants ne leur permet en effet pas de faire face aux problématiques particulières liées au handicap : la détection et le traitement précoce des handicaps, l'adaptation des outils et méthodes pédagogiques aux besoins de ces élèves, etc. Quant à l'accompagnement individuel, il a été dans plus de 50% des cas confié ces dernières années à des emplois de vie scolaire (EVS), recrutés sans véritable formation préalable dans le cadre d'un contrat de droit privé particulièrement précaire, au détriment des auxiliaires de vie scolaire individuels (AVS-i), mieux formés et aux contrats de travail plus stables. Il en résulte parfois une rotation importante des personnels, un manque de suivi dans l'accompagnement des enfants et une incertitude pour les familles.

Le groupe de travail devra donc travailler à une définition plus précise des modalités d'accompagnement et de prise en charge des différentes catégories de handicap et à l'amélioration de ces dernières.

L'enjeu est également de garantir aux personnels concernés une formation à la hauteur de leur mission et d'assurer une plus grande complémentarité et une meilleure coopération entre l'école et les établissements ou services spécialisés du secteur médico-social.

Un climat scolaire apaisé dans les écoles et les établissements

Le rôle de l'État est de garantir la sécurité dans les lieux institutionnels et tout particulièrement dans les écoles de la République. La mission de l'école est de donner à chacun les moyens de mieux vivre pour mieux réussir et de mieux réussir pour mieux vivre, en prenant en considération chaque élève et chaque personnel et en lui permettant d'étudier et de travailler dans un environnement sécurisant.

La thématique du climat scolaire recouvre de nombreux aspects de la vie des écoles et des établissements. Elle concerne notamment la question de la prévention et la sanction des violences et des incivilités, la lutte contre l'absentéisme ou encore le sujet des internats scolaires.

La sécurité et, d'une façon générale, un climat serein doivent être garantis dans les établissements scolaires pour favoriser les apprentissages. Ainsi, la prévention de la violence à l'école est non seulement un enjeu d'ordre public au sein de l'école de la République, mais aussi un enjeu de réussite éducative et de lutte contre l'exclusion scolaire. Enfin, les violences scolaires révèlent et contribuent à l'accentuation des inégalités sociales territoriales. Toutes les formes de violences et d'incivilités doivent ainsi être la cible d'une action coordonnée de tous les acteurs de l'école qui contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique d'amélioration du climat scolaire et de prévention de la violence : les équipes de « vie scolaire » et pédagogiques, sociales et de santé, les équipes mobiles de sécurité. Comment prendre en compte tous les types de violence, des plus « graves » au plus « mineurs » ? Comment faire intervenir de manière coordonnée les différents acteurs qui luttent contre la violence, à l'intérieur et à l'extérieur de l'école ? Quelles pourraient être les modalités de mise en œuvre de l'engagement présidentiel d'un renforcement de la présence d'adulte dans les établissements ? Quelle sensibilisation des élèves, quelle implication des parents, quels instruments de mesure et du suivi des actes d'incivilité et de violence commis dans les établissements scolaires pourraient accompagner l'action en faveur d'un climat serein à l'école ?

L'absentéisme, qu'il soit occasionnel ou régulier, peut avoir des causes multiples. Il se manifeste différemment en fonction de la typologie des établissements, des territoires, de caractéristiques sociales et familiales ainsi que de l'âge des élèves. La lutte contre l'absentéisme est un élément majeur de la réussite éducative : il ne doit donc pas relever de la seule « vie scolaire », mais impliquer l'ensemble de la communauté éducative. Comment, en particulier, mieux articuler les différents dispositifs de lutte contre ce phénomène ?

L'internat scolaire doit contribuer à l'égalité des chances et à la réussite de tous les élèves en créant les conditions propices aux apprentissages et particulièrement dans son cadre de vie. En lien avec les collectivités territoriales, il conviendra de s'interroger sur la façon d'étendre l'excellence à tous les internats.

La vie scolaire et l'éducation à la citoyenneté

L'École est à la fois le lieu de la transmission des connaissances et celui de l'apprentissage de la citoyenneté et du partage des valeurs de la République telles que la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, le refus de toutes les discriminations.

La « vie scolaire » joue un rôle très important dans le fonctionnement quotidien des écoles et des établissements du second degré : elle rythme et cadre la vie des élèves dans et en-dehors de la classe. Dans les collèges et les lycées, la promotion de la citoyenneté ne peut relever de la seule compétence du conseiller principal d'éducation et de son équipe. Elle fait partie intégrante des missions d'enseignement, et doit, à ce titre, être l'affaire de tous, à l'instar de ce qui se fait dans les écoles.

La formation de la citoyenneté passe par de multiples vecteurs dont notamment : l'acquisition de connaissances et de compétences dans l'ensemble des domaines d'enseignement, la compréhension des droits et devoirs des élèves inscrits dans le règlement intérieur, mais aussi l'heure de Vie de classe ou encore le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), auquel les représentants des élèves sont pleinement intégrés. Elle repose également sur la participation des élèves à la vie de leur établissement, qui a vocation à être assurée par le système des délégués de classe, de l'école au lycée, et, au sein des lycées, par le Conseil de la vie lycéenne, qui rassemble des représentants des élèves, des personnels et des parents, et la Maison des lycéens, gérée par les lycéens eux-mêmes.

Le groupe de travail devra réfléchir à la manière de garantir la cohérence des différentes actions visant à promouvoir la citoyenneté, de l'école au lycée et au sein même des établissements, et de fédérer l'ensemble des personnels autour d'une même politique éducative en la matière. Il sera également amené à se pencher sur la question de la participation des élèves à la vie de leur établissement, qui est actuellement très hétérogène et devrait être redynamisée car elle contribue pleinement au processus de formation de la citoyenneté et à l'épanouissement des élèves.

Troisième groupe de travail : Un système éducatif juste et efficace

Ce groupe de travail aura en charge la concertation autour de cinq thématiques :

- Une grande ambition pour le numérique ;
- Une école plus juste pour tous les territoires ;
- Une gouvernance rénovée ;
- L'évaluation de l'école repensée ;
- Les parents, partenaires de l'école.

Pour redonner aux Français l'espoir de vivre dans une société de progrès, juste et solidaire, le Président de la République a mis la jeunesse au cœur de ses priorités.

Or, notre système éducatif n'est pas assez juste et c'est pourquoi il n'est pas suffisamment efficace. Contrairement à d'autres pays, notre école ne parvient pas à réduire significativement les inégalités sociales par l'éducation et la formation.

Dans le cadre de ce groupe de travail, cinq thèmes seront plus particulièrement approfondis.

Une grande ambition pour le numérique

Un élève qui passe cette année son baccalauréat aura, durant sa scolarité, vu naître le *Chat*, *Wikipédia*, *Facebook*, *YouTube*, *Twitter*, les tablettes tactiles... Depuis quelques années, le numérique pénètre notre vie quotidienne. Ces technologies offrent de nouvelles perspectives pour apprendre et pour enseigner. L'École est au cœur des défis que les technologies numériques posent à notre société. Elle doit non seulement former les élèves à maîtriser les outils qu'ils utilisent chaque jour dans leurs études et leurs loisirs, mais aussi, et surtout, préparer le futur citoyen à vivre dans une société dont l'environnement technologique est amené à évoluer de plus en plus rapidement.

Or, notre pays a accumulé du retard en la matière : le niveau d'équipement des établissements scolaires demeure insuffisant et l'utilisation du numérique à des fins pédagogiques trop limitée. Ainsi, si 97 % des enseignants estiment que les outils numériques permettent d'améliorer la qualité pédagogique de leur enseignement, seuls 21% d'entre eux les utilisent au moins une fois par semaine.

De plus, de fortes inégalités entre les territoires et entre le primaire et le secondaire persistent.

Nous assistons aujourd'hui à un mouvement aussi important que le fut, dans la seconde moitié du 19ème siècle, la diffusion massive des manuels scolaires et des tableaux noirs dans les écoles de la République. Ces outils pédagogiques ont été au cœur de l'École du 20ème siècle et d'une certaine organisation de la classe. Il nous revient aujourd'hui de penser et construire celle du 21ème siècle. C'est autour de cette vision d'avenir de la place de l'école à l'ère du numérique que doivent se mobiliser la communauté éducative et ses partenaires.

C'est sur ces problématiques que devra porter la concertation. Comment développer le numérique éducatif à l'École ? Quels contenus et ressources numériques pédagogiques doivent être développés ? Quelles stratégies de diffusion de ces contenus numériques pédagogiques à destination notamment des enseignants et des élèves pourraient être adaptées et quels en seraient les obstacles et les opportunités ? Quelles innovations pourraient être portées (open data, didacticiels, *serious games*, plateformes d'échanges...) ? Comment former les enseignants à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la

communication ? Comment faire en sorte que ces technologies soient pleinement intégrées aux méthodes et aux contenus pédagogiques ?

Une école plus juste pour tous les territoires

Les inégalités sociales et économiques sont particulièrement vives entre certains territoires. Elles ont d'importantes répercussions sur la réussite des enfants qui y sont scolarisés. C'est pourquoi, depuis 1981, une politique spécifique d'éducation prioritaire a été mise en œuvre pour en corriger les effets.

Elle vise aujourd'hui en premier lieu les 2189 écoles et 303 collèges qui présentent les difficultés les plus importantes (dispositif « ECLAIR »), ce qui représente un élève sur 20, à l'école comme au collège. L'éducation prioritaire englobe en deuxième lieu, de façon plus large, plus d'un million d'élèves et un demi-million de collégiens, répartis dans près de 8 000 établissements primaires et secondaires. Au total, 17,9% des écoliers et 19,8% des collégiens sont scolarisés en zone d'éducation prioritaire.

Les élèves des zones d'éducation prioritaire ont en moyenne des résultats inférieurs à ceux des autres enfants. En fin de CM2, comme en fin de 3ème, en français comme en mathématiques, ils maîtrisent moins bien les compétences de base. Les difficultés des élèves scolarisés dans les zones dites d'éducation prioritaire, très massivement d'origine sociale défavorisée, vont croissant, malgré toutes les politiques mises en œuvre depuis 1981 et les efforts des personnels. Ainsi, à l'entrée en sixième, le pourcentage d'élèves en difficulté de lecture dans le secteur de l'éducation prioritaire est passé de 20,9 % en 1997 à 31,3 % en 2007.

De plus, les études internationales montrent que le lien entre la performance des élèves et leur milieu socioculturel est plus fort en France que dans les autres pays de l'OCDE. Or, selon ces mêmes études, les systèmes les plus justes, c'est-à-dire ceux qui parviennent à compenser le mieux les inégalités dues au milieu social, sont également les plus performants.

L'assouplissement de la carte scolaire mené depuis 2007 a encore aggravé les déséquilibres entre les établissements en encourageant la désertion, par les enfants des catégories les moins défavorisées, des établissements les moins réputés. Dans l'ensemble, la plus grande liberté laissée aux familles a essentiellement profité aux élèves issus de milieux aisés, dont les parents ont davantage tendance à demander des dérogations.

L'objet de la concertation portera donc sur la manière de réduire ces disparités et de mieux cibler l'action sur les établissements en difficulté. Comment mieux articuler les différents dispositifs, afin d'éviter un empilement inefficace et sans cohérence globale ? Comment conserver dans les établissements d'éducation prioritaire des équipes soudées et mobilisées, mais aussi comment mieux les former ? Ou encore comment favoriser l'innovation et mutualiser les bonnes pratiques ? Enfin, comment valoriser l'image des établissements et encourager leurs élèves ?

Une gouvernance rénovée

Gouverner, c'est prévoir et agir efficacement. La gouvernance, c'est-à-dire la façon dont les différents éléments nationaux et locaux qui composent le système éducatif sont pilotés pour atteindre les objectifs qui leur sont assignés, devrait être rénovée pour permettre et favoriser le changement dans le domaine éducatif.

Pour refonder l'école, il faudra replacer chaque lycée, chaque collège et chaque école au centre des préoccupations de l'action publique, qu'elle soit ministérielle ou rectorale. L'obtention de résultats mesurables rapidement auprès des élèves doit être le principal objectif. Parce que c'est dans les établissements que se dessine la réussite ou l'échec de l'élève, à chaque étape de sa scolarité, l'action publique doit d'abord être pensée en fonction de ses effets attendus dans la classe.

La dégradation accélérée de la situation de l'école oblige à réfléchir aux moyens de restaurer rapidement les conditions d'une amélioration significative des résultats éducatifs.

L'autonomie laissée aux académies et la contractualisation doivent rester compatibles avec la cohérence nationale de la politique éducative. L'autonomie des établissements, notamment dans sa dimension pédagogique, est souvent contestée alors même qu'elle pourrait être un des moyens de l'efficacité du système.

Un bilan devra être fait des effets de l'autonomie laissée aux académies dans la période précédente. La contractualisation entre le ministre et les académies permet-elle de garantir une certaine cohérence de la politique éducative sur l'ensemble des territoires tout en permettant les adaptations locales nécessaires ?

L'autonomie des établissements doit-elle s'accroître, sur quels aspects, pour quels objectifs et à quelles conditions ? Comment, dans un cadre national clair, notamment en ce qui concerne les programmes à mettre en œuvre et les résultats à atteindre, la communauté éducative de chaque établissement peut-elle définir le projet pédagogique le mieux adapté aux réalités territoriales et à la diversité des élèves accueillis ?

Enfin, les propositions en termes de rénovation de la gouvernance du système éducatif devraient prendre en compte les liens de plus en plus étroits tissés au cours du temps entre l'Education nationale et des acteurs institutionnels (notamment les collectivités territoriales) ou associatifs de types multiples et aux activités très variées. Comment améliorer les complémentarités entre les actions des associations et celles de l'école ? Comment éviter les confusions dans les rôles et favoriser les synergies ? Comment, finalement, déterminer un espace éducatif global sur un territoire fondé sur une répartition claire des fonctions de chacun ?

C'est donc l'ensemble des instruments de pilotage du système éducatif, aux différents niveaux d'intervention (ministère, rectorat, établissement), dans une logique d'école ouverte à tous ses partenaires qu'il conviendrait de réexaminer.

L'évaluation de l'école repensée

L'Ecole est le reflet de la société mais elle doit en être également l'espoir. L'évaluation du système éducatif et de ses performances doit permettre, grâce à des informations objectives et impartiales, de nourrir le débat public afin que la société dans son ensemble puisse dire ce qu'elle attend de son École. Les parents, les élus, les enseignants, les élèves eux-mêmes et tous ceux qui sont concernés ou qui s'intéressent à l'avenir de l'école doivent pouvoir y trouver des éléments propres à se forger une opinion construite, loin des fausses évidences.

Pour les acteurs de l'éducation, cette évaluation doit fournir toutes les informations nécessaires à la prise de décision, à la mise en œuvre et à la régulation, au plus près des préoccupations de chacun. L'évaluation des acquis des élèves devrait être repensée et mieux articulée avec les évaluations globales du système éducatif afin de fournir l'ensemble des éléments qui permettent d'en comprendre les résultats. Pour les enseignants, il s'agirait d'une évaluation permettant de les accompagner dans leur métier et de les aider, notamment au moyen de la formation, à faire évoluer leurs pratiques pédagogiques en particulier dans le traitement de la difficulté scolaire. Les moyens de rendre objective, impartiale et pertinente l'évaluation de l'école dans ses différentes dimensions devront être étudiés.

Les parents, partenaires de l'école

L'école ne contribue pas seule à la tâche éducative : avec d'autres partenaires comme les collectivités territoriales et les associations, les parents des élèves y prennent également une part active, en œuvrant à un but commun, la réussite et l'épanouissement harmonieux des enfants. Il importe donc pour l'institution scolaire d'établir des relations solides et équilibrées avec les parents en les associant, à l'échelle individuelle et collective, à la scolarité de leurs enfants, à la vie des établissements et à celle du système éducatif dans son ensemble.

Des dispositifs et des mécanismes de représentation existent déjà pour faire de la « co-éducation » une réalité. Les parents sont ainsi représentés dans toutes les instances consultatives des écoles et des établissements et des instances départementales et académiques de l'éducation nationale.

Quelles sont les finalités de la « co-éducation » qui pourraient être définies afin d'envisager une application concrète dans les écoles et établissements ? Quels outils nouveaux, notamment numériques, développer pour améliorer la relation entre l'école et les parents ? Comment améliorer d'une part la participation des parents aux élections et d'autre part la représentativité des parents dans le système éducatif ?

Quatrième groupe de travail : des personnels formés et reconnus

Ce groupe de travail aura en charge la concertation autour de trois thématiques :

- Une vraie formation initiale et continue ;
- Des missions redéfinies pour des personnels reconnus ;
- Une nouvelle évaluation des personnels.

Le ministère de l'Education nationale est le premier employeur de l'Etat. Son action est ancrée depuis longtemps dans un partenariat avec les collectivités locales qui lui permet d'adapter l'action publique à la spécificité des territoires où elle se déploie, et de se concentrer sur le cœur de son activité : l'organisation des savoirs, notamment au travers des programmes scolaires, et leur transmission. La transmission des savoirs est initiée dans la classe par la relation entre l'enseignant et ses élèves. Ce moment crucial constitue le cœur de mission du million de professeurs. D'autres agents de l'Etat apportent leur concours à travers des compétences de pilotage, d'éducation, de santé-social, d'administration et techniques.

Les personnels du ministère de l'Education nationale doivent s'adapter à une société en constante évolution : évolution des attentes vis-à-vis de l'école de la part des parents et des autres parties prenantes, évolution des élèves, évolution des enjeux (numérique, orientation, lutte contre le décrochage...). Cette adaptation doit être accompagnée par des actions de formation et une clarification des missions confiées par la Nation.

Ce groupe de travail devra traiter, en gardant à l'esprit la priorité fixée par le Président de la République en matière de réussite éducative, des actions à déployer en faveur des personnels du ministère de l'éducation nationale. Ce travail sera développé selon trois axes : la formation initiale et continue des enseignants, la redéfinition des missions, l'évaluation des personnels.

Une vraie formation initiale et continue

En raison de la réforme de la formation initiale des enseignants de 2009, dite réforme de la « masterisation », qui a notamment supprimé l'année de stage, la grande majorité des nouveaux enseignants se retrouvent en responsabilité devant des élèves sans véritable formation pédagogique et sans avoir jamais eu à gérer une classe. Cette dégradation de la formation des jeunes enseignants est unanimement critiquée car il s'agit d'un enjeu majeur pour l'école de demain et pour la réussite des élèves. En effet, toutes les études montrent que la performance d'un système scolaire repose essentiellement sur la qualité des pratiques d'enseignement sur le terrain et que les progrès des élèves dépendent de manière significative des compétences de leurs enseignants. S'assurer que ces derniers possèdent les connaissances et aptitudes requises participe donc d'une stratégie globale de réussite éducative (ex. maîtrise des outils numériques, savoir faire pédagogique en matière de prévention du décrochage...).

L'enjeu ne peut être de revenir à la situation antérieure, d'autant que le principe de l'intégration de la formation des enseignants dans des cursus universitaires longs est largement partagé. La concertation devra en revanche se pencher notamment sur l'organisation et le contenu de la formation initiale des enseignants : quel rôle pour les futures Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), qui devront proposer des formations alliant enseignements théoriques, pédagogiques, pratiques et stages sur le terrain ? Quelles relations entre les ESPE, les universités et les établissements scolaires ? Quelle entrée progressive dans le métier d'enseignant ? Quel système de pré-recrutement afin de garantir à tous l'accès à cette profession et afin de redonner son attractivité au métier d'enseignant ?

Quels sont les domaines de compétences à renforcer grâce à la formation initiale (didactique, numérique, part de la polyvalence, part des enseignements disciplinaires, part des activités en situation...) ?

La formation continue, aujourd’hui délaissée, devra redevenir une priorité et être au cœur de nos réflexions. Elle est un axe de travail majeur pour une administration dont l’action repose principalement sur son potentiel humain. Elle doit refondée dans le cadre des nouvelles écoles supérieure du professorat et de l’éducation, mais aussi en s’appuyant sur les nouvelles potentialités des outils numériques. Quelle organisation et quel contenu de la formation continue faudrait-il pour permettre d’offrir aux enseignants en poste des modules adaptés à leurs besoins et aux besoins des élèves et pour enrichir leurs pratiques pédagogiques (numérique, pratiques d’apprentissage de la lecture, enseignement artistique et culturel, pédagogie adaptée pour les élèves à besoin éducatif particulier...) ?

Des missions redéfinies pour des personnels reconnus

Les personnels de l’Education, quels que soient leurs métiers (enseignants, conseillers d’éducation, médecins scolaires et infirmiers, assistants sociaux, personnels administratifs, conseillers d’orientation psychologues...), seront au cœur de la refondation de l’école. Si l’école a su accompagner des élèves toujours plus nombreux, c’est grâce à l’engagement de l’ensemble des professionnels qui s’y consacrent.

Parce que la société et les élèves ont changé, parce que les demandes à l’égard de l’école sont en continue évolution, parce que les exigences et les pédagogies progressent, parce que les besoins des élèves ne sont pas les mêmes d’une décennie à l’autre, les métiers de l’éducation, et particulièrement celui d’enseignant, ont évolué au fil des années.

Les enseignants et les personnels intègrent déjà, et depuis longtemps, des pratiques professionnelles qui ne sont pas définies dans les textes réglementaires : travail en équipe, autonomie pédagogique, lien avec les familles, soutien aux projets éducatifs, suivi personnalisé des élèves... L’engagement de réformes ambitieuses dans les premier et second degrés ne pourra qu’accélérer l’évolution des métiers.

A l’heure où notre école rencontre des difficultés conséquentes quant à la réussite des élèves, et notamment de ceux les plus en difficulté, la problématique de la redéfinition des métiers de l’éducation est essentielle. Quelles sont aujourd’hui les missions des enseignants et des personnels de l’éducation ? Comment promouvoir et accompagner des pratiques professionnelles renouvelées dans l’intérêt de la réussite des élèves et du bien-être des personnels ? Quelle gestion des ressources humaines devrait venir en appui de ces missions et de la promotion de ces pratiques professionnelles renouvelées ?

Une nouvelle évaluation des personnels

Le dispositif d’évaluation des personnels, pourtant essentiel pour améliorer la qualité du service public d’éducation, est aujourd’hui largement remis en cause : les critères d’évaluation apparaissent mal définis et les conditions d’inspection sont parfois jugées peu efficaces. Dans le second degré, l’évaluation comprend également une dimension dite « administrative » placée sous la responsabilité des chefs d’établissement. Alors que l’évaluation des enseignants devrait permettre des changements positifs dans leurs pratiques professionnelles, elle engendre trop souvent malaise et incompréhension.

L'évaluation des personnels est pourtant indispensable pour s'assurer de la qualité de l'enseignement et l'améliorer. Il s'agit d'une démarche nécessaire pour accompagner et conseiller les enseignants en engageant une réflexion individuelle et collective, et pour encourager des pratiques utiles à la réussite des élèves. L'évaluation doit naturellement être pensée en lien avec la formation continue pour aider les personnels à trouver des réponses aux difficultés qu'ils rencontrent.

Cette évaluation des personnels nécessite des améliorations sensibles que la concertation devrait proposer. Le groupe s'interrogera sur les modalités de l'évaluation et de son usage. Que doit-on évaluer, comment et à quels moments dans la carrière ? Qui évalue ? Comment évaluer le travail en équipe et le rôle de tous les personnels de l'éducation dans les résultats des élèves ? Quel usage fait-on de ces évaluations pour améliorer les pratiques d'enseignement et accroître la réussite éducative ?